

Commission Départementale de l'Arbitrage

PV n° 19 – 2019/2020

Réunion par mail du 17 avril 2020

Sous la présidence de Monsieur Aymeric ANSEL

Consultés : Messieurs Yann AUGÉ – Patrick BAILLEUL – Sylvain BROCHE - Nicolas BUTEL – Valentin CARDON – Thomas CAROUGE - Marc COLEMBIER – Alexandre COUCHEY – Claude DELOUX - Pierre DESFACHELLES – Xavier DEWAELE - Francis FRAMMERY – Dominique HARY - Bernard LAMPS - Cédric LOZINGOT – Philippe MORIN DE LA MARE - Patrick QUENIART – Gauthier SAUVAGE

Consultants : Mademoiselle Valentine HENON – Messieurs Claude AGNES et Laurent COTE

La commission présente ses condoléances à la famille de Dominique DUPUIS, arbitre secteur de Calais, suite au décès de sa mère

La commission présente ses condoléances à la famille de Benjamin MIGNIEN, arbitre secteur de Calais, suite au décès ayant touché sa belle famille

La commission prend note de la mutation de Monsieur Xavier DEWAELE, membre de la CDA, responsable technique Futsal, vers le district des Flandres, à compter de la saison prochaine. Remerciements pour ces années et les services rendus au sein de la CDA.

1*Situation Effectif

La FFF a pris la décision de stopper les championnats pour cette saison 2019/2020.

La Commission des arbitres n'ayant pu observer l'ensemble des arbitres par poule ou par catégorie, il est décidé de ne procéder à aucune promotion ou rétrogradation dans les catégories. La CDA va proposer au Comité Directeur que chaque arbitre garde le même classement pour la saison prochaine

Les candidats arbitres reçus en théorie au cours des sessions 2019/2020 conservent le bénéfice de leur examen pour la saison 2020/2021.

Les demandes de changements de filière (Central vers Assistant ou inversement) seront à envoyer à Aymeric ANSEL, avant le 31 mai.

2*Réunion Générale

Devant les interdictions de rassemblement émanant du gouvernement, nous sommes contraints et obligés d'annuler notre réunion générale du 13 juin 2020.

3*Dossier Médical – Consignes reçues de la FFF

ARBITRES DE DISTRICT

La Direction Médicale de la FFF est parfaitement consciente de la situation sanitaire actuelle et des difficultés qui pourront être rencontrées pour la réalisation des examens médicaux demandés annuellement.

À ce titre, sans visibilité sur l'évolution, sur la reprise du championnat et pour ne pas désorganiser le suivi médical règlementaire des arbitres, nous vous recommandons dans le respect des règles de confinement :

EN 1ÈRE INTENTION :

- a) Les arbitres sont invités à maintenir, programmer, reprogrammer (*ceux annulés suite au Covid-19*) leurs rendez-vous. Afin, dans la mesure du possible bien entendu, de présenter un dossier complet dans les délais requis habituellement pour l'obtention d'une licence aux dates limites exigées en Ligue et en District.
D'autre part,
- b) La modification du protocole cardiaque de 2019-2020 accordait un délai de 3 ans à l'ensemble des arbitres (*hors 1ère licence*) pour effectuer une échographie cardiaque : le dispositif est inchangé.

EN 2ÈME INTENTION et exceptionnellement ! Pour les arbitres qui rencontreraient de réelles difficultés, à programmer leurs examens, des délais sont accordés :

DISTRICT :

- **Examen clinique (Page 2 et page 3 du dossier) :** indispensable à la date limite exigée par le District pour la délivrance de la licence
- **Examen cardiologique (y compris pour les 1ère licence) :** un délai supplémentaire sera accordé au **31 octobre 2020**

En résumé, et pour répondre aux instructions de la Commission Fédérale Médicale :

***En priorité, faire le dossier médical classique et le retourner au district de la Côte d'Opale, dans les meilleurs délais.**

***Faire les examens cardiologiques complémentaires en lien avec l'âge et les facteurs de risques avant le 31/10, s'ils ne peuvent être exécutés en même temps.**

Un mail dans ce sens a été transmis en même temps que le dossier médical ce jeudi 16 avril.
L'adresse de retour demeure DISTRICT COTE D'OPALE – DOSSIER MEDICAL ARBITRAGE – Avenue BEAUPRE – 62250 MARQUISE. Ne pas oublier de mettre son nom au dos de l'enveloppe.

4*Questionnaire

Les questionnaires intermédiaires d'Avril deviennent caduques compte tenu des décisions prises. Les questionnaires recus seront corrigés afin de respecter le travail effectué par les arbitres. La correction sera mise en ligne prochainement sur le site du district

5*Cap Ligue / Pôle Espoir 2019/2020

A ce jour, nous sommes dans l'attente des décisions émanant de la Commission Régionale de l'Arbitrage. L'examen de Ligue avant le 30/06 reste une hypothèse. Les arbitres sont informés individuellement afin de maintenir un travail de préparation.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Patrick QUENIART
Secrétaire CDA

Aymeric ANSEL
Président CDA